

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

---

→ PARTNERS ASSURANCES SA

2019



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>5</b>
A.	ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6
B.	RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	8
C.	RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	10
D.	RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	10
E.	AUTRES INFORMATIONS	10

<b>2</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>11</b>
A.	INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
B.	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	14
C.	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	15
D.	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
E.	FONCTION D'AUDIT INTERNE	21
F.	FONCTION ACTUARIELLE	22
G.	SOUS-TRAITANCE	22
H.	AUTRES INFORMATIONS	22

<b>3</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b>	<b>23</b>
A.	INTRODUCTION	24
B.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	24
C.	RISQUE DE MARCHÉ	25
D.	RISQUE DE CRÉDIT	27
E.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	28
F.	RISQUES OPÉRATIONNELS	29
G.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	30
H.	AUTRES INFORMATIONS	30

<b>4</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>31</b>
A.	ÉVALUATION DES ACTIFS	32
B.	ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	34
C.	ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	36
D.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	37

<b>5</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>39</b>
A.	FONDS PROPRES	40
B.	SCR ET MCR	42
C.	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	43
D.	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	43
E.	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	43

<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>45</b>
----------	----------------	-----------

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

PARTNERS  
ASSURANCES SA

2 0 1 9

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet de Partners Assurances SA : <https://www.partners.be/fr/>.

# INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

**ACAV** : Assurances à capital variable

**ACPR** : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**ACS** : Aide à la complémentaire santé

**ALM** : *Asset Liability Management* – Gestion actif-passif

**ANC** : Autorité des normes comptables

**BE** : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

**BSCR** : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

**CRC** : Comité de la réglementation comptable

**EIOPA** : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**IAS/IFRS** : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

**LFR** : Loi de finances rectificative

**MCR** : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

**ORSA** : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

**PPE** : Provision pour participation aux excédents

**QRT** : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

**SCI** : Société civile immobilière

**SCR** : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

**SFCR** : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

**TAG** : Taux annuel garanti

**UC** : Unités de compte

**VA** : *Volatility adjustment* – Ajustement pour volatilité

# SYNTHÈSE

## Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexe les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

## Gouvernance

La société Partners Assurances SA est une société anonyme à conseil d'administration de droit belge. Sa direction effective est assurée par le comité de direction. La société respecte la réglementation relative aux responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

Partners Assurances SA est une filiale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (ci-après dénommée GACM SA), société française de groupe d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette appartenance à un groupe a conduit à la mise en place d'un fonctionnement transverse et cohérent permettant à Partners Assurances SA de bénéficier notamment de la structure opérationnelle et organisationnelle du GACM SA qui se formalise au travers d'une convention de sous-traitance. En matière d'informatique et d'archivage, Partners Assurances SA bénéficie également des services des entités spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À ce titre, elle a conclu des conventions de sous-traitance avec Euro-Information et Euro TVS.

Cette interaction avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et plus particulièrement le GACM SA qui se manifeste à divers niveaux a été construite de sorte à permettre à la société de disposer d'un processus décisionnel autonome et d'une organisation respectueuse de la réglementation belge, européenne et assurantielle.

## Faits marquants

### Évènement postérieur à la clôture : pandémie COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie.

Les différents États membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Les premières priorités de Partners sont de protéger l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible, et d'apporter le nécessaire soutien à ses clients en assurant la continuité de son activité et de ses missions essentielles. Cette continuité d'activité, éprouvée, est déjà une réalité.

À ce stade, les impacts financiers pour Partners de cette situation en tous points exceptionnelle ne sauraient être appréhendés avec précision et nécessiteront du recul pour être définitivement établis.

Dans l'immédiat, cette crise a conduit à une forte baisse des marchés actions, qui demeurent très volatils. Ces premiers mouvements pourraient se retraduire en fin d'année par des dotations aux provisions pour dépréciation de titres susceptibles d'affecter le résultat. Toutefois, eu égard à l'exposition modérée de Partners aux marchés actions (de l'ordre de 10 % de ses placements en VNC, en plus-value de près de 1,5 millions d'euros au 31/12/2019), ces dépréciations ne sont pas de nature à remettre en cause le respect des obligations réglementaires de la société en matière de solvabilité.

Au-delà des impacts liés à l'évolution des marchés financiers, cette pandémie ne devrait pas se matérialiser par des pertes techniques conséquentes sur les portefeuilles de contrats de la société. Partners assurances étant une société d'assurance non-vie, elle n'est pas exposée au risque décès. Près de 95 % du chiffre d'affaires de la société est relatif aux assurances Auto et Habitation. L'ensemble de ces activités est réassurée en QP à 90 %, le réassureur sécurisant par ailleurs ses engagements vis-à-vis de Partners au travers de nantissements de titres en faveur de la société. Partners porte également les garanties chômage des prêts souscrits dans le réseau Beobank (5 % du chiffres d'affaires de la société) et des portefeuilles d'assurance Prévoyance et Santé qui représentent respectivement moins de 1 % et moins de 0,2 % de son chiffre d'affaires.

La direction de la société est particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

### Changement de gouvernance

La gestion journalière de la société Partners Assurances SA est assurée par son comité de direction désormais présidé par Mme Mieke Janssens qui remplace M. Didier Brassard. Mme Mieke Janssens a été nommée en qualité d'administrateur lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2019 et président du comité de direction, déléguée à la gestion journalière lors du conseil d'administration du 20 novembre 2019.

### Évolution de la stratégie

L'offre de Partners Assurances SA a été enrichie fin 2019 d'un nouveau produit d'assurance pour les 2 roues. Cette offre, à destination des deux réseaux Partners et Beobank, permet de répondre aux besoins de couverture globale exprimés par les réseaux et offre de nouvelles opportunités d'équipement complet.

Parallèlement, 3 points de vente du réseau Partners ont été fermés en 2019, portant le nombre de points de vente total à 21, répartis entre la Wallonie (9), Bruxelles (9) et la Flandre (3).

Les effectifs ont été repris dans les autres agences de la société, ce qui a notamment permis d'améliorer leur couverture horaire.

### Activité et résultats

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurance dommages destinée aux particuliers et aux professionnels du marché belge. Elle assure également la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs de la société NELB SA vendus par le réseau Beobank.

Le chiffre d'affaires de Partners Assurances SA enregistre une progression de 1,0 % en 2019 porté principalement par le dynamisme de la commercialisation des produits habitation dans les réseaux Beobank et Partners.

La part de chiffre d'affaires apporté par le réseau Beobank représente 13,3 % du total (contre 9,2 % en 2018), une part en hausse grâce aux assurances automobile et habitation dont la commercialisation a démarré fin 2017. Le résultat net à fin 2019 affiche un bénéfice de 275 milliers d'euros, contre une perte de 1 923 milliers d'euros en 2018.

### Perspectives

L'année 2020 constitue pour la société Partners Assurances SA une année de préparation en vue de l'implémentation d'une nouvelle stratégie de développement. Ceci se traduira par le renforcement de la qualité des services rendus aux clients et par la poursuite de l'accompagnement du réseau Beobank dans sa dynamique commerciale. Ces évolutions seront appuyées par un renforcement de l'organisation et du management de la société.

### Profil de risque

La société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

### Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société s'établit à 275 % au 31 décembre 2019, contre 247 % au 31 décembre 2018. Le ratio S2 augmente en raison principalement de la hausse des capitaux propres S2 provoquée par l'augmentation des plus-values latentes, alors que le SCR reste à un niveau stable.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 32 631 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 11 845 milliers d'euros.

Le SCR profite d'un bénéfice de diversification estimé à 4 858 milliers d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au :

- SCR de souscription non-vie, au travers notamment des provisions techniques de la branche « responsabilité civile automobile » ;
- SCR de marché, pour moitié lié au risque actions.

# 1

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



<b>A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>	<b>C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>10</b>
1. Informations juridiques	6	<b>D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>10</b>
2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	7	<b>E. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>10</b>
3. Activité de la société	8		
<b>B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>8</b>		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	8		
2. Analyse de la performance de souscription	9		

## A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

### 1. Informations juridiques

---

La société dénommée Partners Assurances SA est une société anonyme d'assurance de droit belge.

Les comptes annuels statutaires, en normes belges, sont établis dans le respect des règles édictées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 modifié par l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance : principe de prudence, de sincérité et de bonne foi, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 modifié par l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

#### a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, Partners Assurances SA est soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique – BNB – qui est l'organe de supervision belge de la banque et de l'assurance (BNB, 14, boulevard de Berlaimont – 1000 Bruxelles) et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA, 12-14, rue du Congrès – 1000 Bruxelles).

#### b. Auditeur externe de l'entreprise

Partners Assurances SA est dotée d'un commissaire réviseur :

- Le cabinet KPMG Belgique, Luchthaven Brussel Nationaal 1 K – 1930 Zaventem (Belgique).

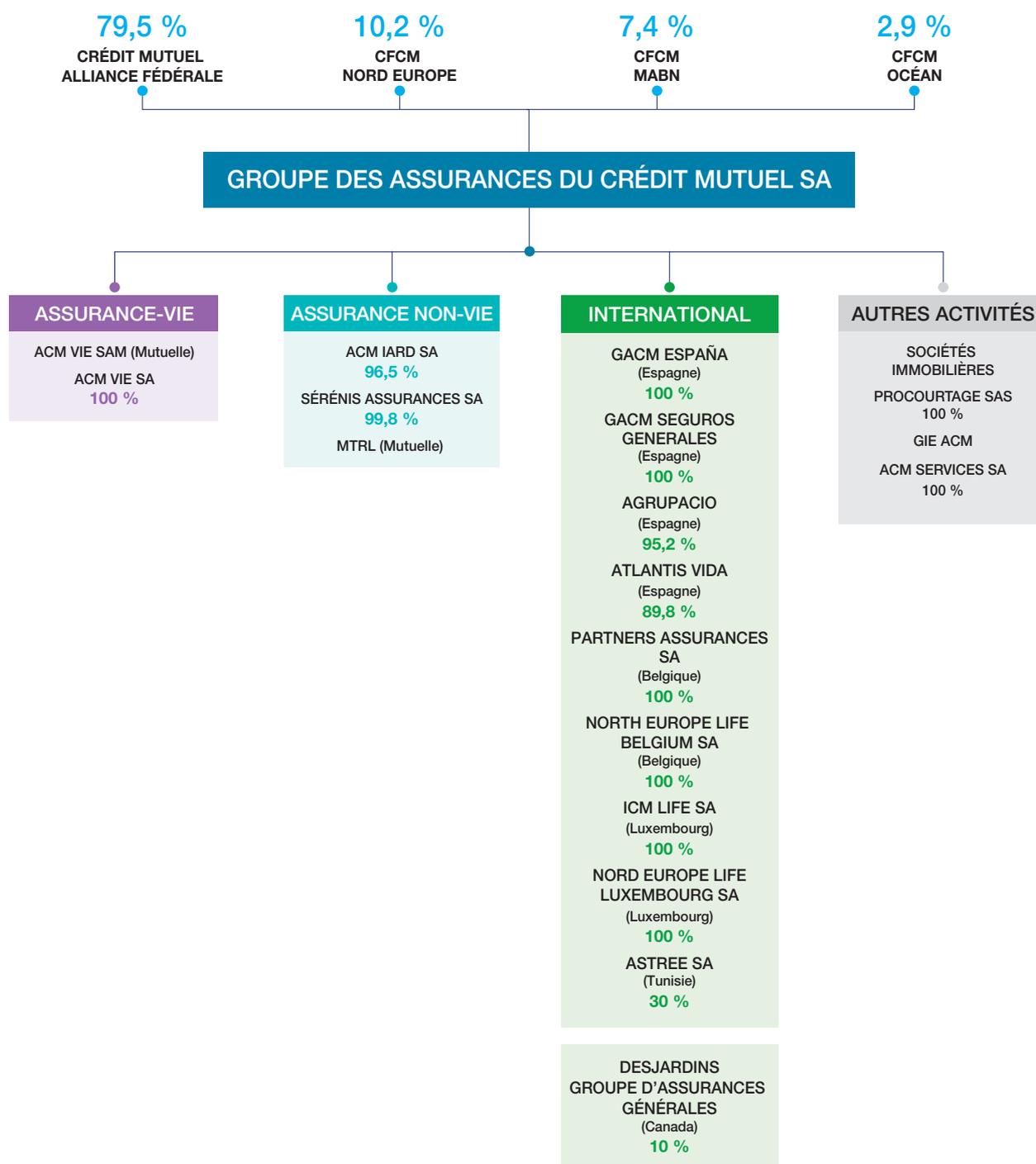
## 2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

### a. Actionnariat

Partners Assurances SA est détenue à hauteur de 100 % par le GACM SA et ses filiales (ACM IARD SA et ACM VIE SA), dont les sièges sociaux sont situés 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

### b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

## ACTIONNARIAT



Le GACM SA, entité consolidante de Partners Assurances SA, est une société *holding* d'assurance qui consolide notamment les entités d'assurance de droit français suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance-vie ;
- ACM IARD SA et Sérénis Assurances SA, sociétés anonymes d'assurance IARD ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- La MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle les sociétés d'assurance ou de réassurance suivantes :

- en Belgique : North Europe Life Belgium SA, société d'assurance-vie ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA et Nord Europe Life Luxembourg SA, sociétés d'assurance-vie.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

### 3. Activité de la société

Partners Assurances SA développe et gère une gamme complète de produits d'assurance dommages à destination de la clientèle de particuliers du marché belge. Depuis 2014, la société propose également un produit d'assurance automobile pour les professionnels et depuis 2015 un contrat chômage et hospitalisation vendu au travers du réseau Beobank.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, Partners Assurances SA a repris la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs NELB SA, anciennement assuré par MetLife Europe Insurance Limited (société de droit irlandais).

Sur l'exercice 2019, la société Partners Assurances SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autre assurance des véhicules à moteur (5) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12), avec NELB SA et Beobank ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34).

## B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### 1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2019				Total général
	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes	25 597	13 501	9 102	7 888	56 087
Charges de sinistres brutes	16 655	11 165	4 290	2 605	34 716
Charges des autres provisions techniques brutes	- 652	350	0	368	66
Frais bruts	8 625	6 022	3 448	3 901	21 996

(en milliers d'euros)	31/12/2018				Total général
	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes	25 843	13 606	8 094	7 969	55 512
Charges de sinistres brutes	24 211	9 813	4 751	2 561	41 335
Charges des autres provisions techniques brutes	2 386	304	0	1 316	4 005
Frais bruts	8 763	4 950	3 073	4 032	20 817

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

### Primes émises brutes

Les primes émises brutes de réassurance s'élèvent à 56 087 milliers d'euros, en hausse de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent.

### Charges des sinistres brutes

La charge des sinistres brute de réassurance a baissé de 16 % entre 2018 et 2019 (34 716 milliers d'euros en 2019, contre 41 335 milliers d'euros en 2018). Sur les lignes d'activité « Assurance de RC automobile » et « Assurance incendie et autres dommages aux biens », la sinistralité est de retour à la normale en 2019, après une année 2018 fortement dégradée.

### Frais engagés

Les dépenses et frais engagés s'élèvent à 21 996 milliers d'euros en 2019, en hausse de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Au détail, les commissions versées atteignent 2 884 milliers d'euros, en hausse de 14,1 %, traduisant le dynamisme du réseau Beobank.

Les autres frais s'élèvent à 19 112 milliers d'euros, en hausse de 4,5 %. Cette évolution est principalement liée à la hausse des frais informatiques induits par le lancement du nouveau produit deux roues et aux frais de développement commercial

## 2. Analyse de la performance de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Primes acquises brutes	56 781	52 956
Charges de sinistres (y compris frais de gestion)	- 39 162	- 46 367
Charges des provisions techniques	- 132	- 623
<b>Solde de souscription</b>	<b>17 360</b>	<b>5 966</b>
<b>Solde financier</b>	<b>412</b>	<b>1 573</b>
Frais d'acquisition et d'administration	- 17 671	- 16 463
Autres produits et charges techniques	- 5	128
Cessions en réassurance	- 274	6 505
<b>Résultat technique net</b>	<b>- 178</b>	<b>- 2 292</b>

Tableau établi sur la base des états financiers.

Le solde financier s'élève à 412 milliers d'euros à fin 2019, en baisse de 74 % par rapport à l'exercice 2018, en lien avec la réalisation de plus-values nettes sur des obligations en 2018 et avec la comptabilisation de provisions pour dépréciation durable plus importantes en 2019.

Les portefeuilles automobile et habitation sont réassurés depuis 2007 par ACM IARD SA. À l'origine cédés en réassurance en quote-part à 100 %, ces portefeuilles sont cédés, depuis la survenance 2018, à hauteur de 90 %. Le résultat de cession

est en faveur du réassureur à hauteur de - 274 milliers d'euros, contre un résultat de cession en faveur de la société à fin décembre 2018 (6 505 milliers d'euros). Cette variation est la conséquence de l'amélioration du résultat technique avant réassurance de la société.

Le résultat technique net ressort à - 178 milliers d'euros, contre - 2 292 milliers d'euros l'an passé en raison de l'amélioration de la sinistralité sur les branches automobile et habitation.

## C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers de l'exercice 2019 se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>						2019	2018	Évolution 2019/2018
	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobilier	Autres produits et charges	Total		
Revenus nets	687	263	- 39	182	0	1 092	921	18,6 %
Plus et moins-values	- 54	- 28	0	0	0	- 82	1 111	- 107,4 %
Provisions pour dépréciation	0	38	0	- 635	0	- 597	- 460	29,8 %
■ dotations	0	- 96	0	- 635	0	- 731	- 591	
■ reprises	0	133	0	0	0	133	131	
<b>Produits financiers</b>	<b>632</b>	<b>272</b>	<b>- 39</b>	<b>- 453</b>	<b>0</b>	<b>412</b>	<b>1 572</b>	<b>- 73,8 %</b>

Les produits financiers nets de l'exercice 2019 s'élèvent à 412 milliers d'euros, contre 1 572 milliers d'euros en 2018, soit une baisse de - 73,8 %. Cette forte baisse s'explique principalement par le niveau élevé de plus-values de cession réalisées en 2018, qui ne trouve pas son équivalent en 2019.

## D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

## E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

Le conseil d'administration du 20 novembre 2019 a confié la gestion journalière de Partners Assurances SA à Mme Mieke Janssens.

Une convention de prestation de services a été conclue entre Partners Assurances SA et Mme Mieke Janssens et a été approuvée par ledit conseil.

# 2

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

<b>A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>12</b>	<b>D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>18</b>
1. Structure de la gouvernance	12	1. Organisation générale	18
2. Politique et pratiques de rémunération	13	2. Les objectifs	19
3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants	14	3. Dispositif de contrôle interne	19
		4. Dispositif de conformité	20
<b>B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ</b>	<b>14</b>	<b>E. FONCTION D'AUDIT INTERNE</b>	<b>21</b>
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise	14	1. Indépendance	21
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	14	2. Objectivité	21
		3. Fonctionnement du service	21
<b>C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>15</b>	4. Planification de l'activité	21
1. Politique spécifique par risque	15	5. Déroulement d'une mission	21
2. Organisation du système de gestion des risques	18	<b>F. FONCTION ACTUARIELLE</b>	<b>22</b>
		<b>G. SOUS-TRAITANCE</b>	<b>22</b>
		<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>22</b>

## A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, Partners Assurances SA a mis en place des règles de bonne gouvernance. Elles clarifient notamment les processus décisionnels et prévoient des règles de conduite aussi bien au niveau des instances dirigeantes que des services opérationnels. Ces règles de gouvernance sont basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

L'organisation structurelle de Partners Assurances SA favorise une gestion efficace et prudente grâce à la distinction clairement opérée entre la direction effective et le contrôle exercé sur cette direction.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- l'assemblée générale ;
- le conseil d'administration ;
- le comité de direction ;
- le délégué à la gestion journalière ;
- la structure opérationnelle ;
- les responsables des fonctions clés.

#### a. L'assemblée générale

Partners Assurances SA est actuellement détenue directement ou indirectement à 100 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, société de groupe d'assurance de droit français au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances, appartenant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### b. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de la détermination de la stratégie globale de l'entreprise et de la politique en matière de risques mais aussi de la surveillance des activités de l'entreprise et du contrôle de la direction effective.

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration est composé de sept membres, répartis entre administrateurs exécutifs et administrateurs non exécutifs. Cette composition est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances.

Les administrateurs de la société sont :

- M. Pierre Reichert (président du conseil d'administration) ;
- M. Loïc Guyot ;
- M. Koen Spinoy ;
- M. Daniel Golder ;
- Mme Mieke Janssens, administrateur exécutif ;
- M. Mathieu Dehestru, administrateur exécutif ;
- M. Stéphane Machinal, administrateur exécutif.

Les administrateurs non exécutifs disposent tous d'une longue expérience dans l'administration et la gestion d'un groupe de sociétés d'assurance. Ils possèdent de ce fait une connaissance approfondie des domaines dans lesquels ils interviennent.

Les administrateurs exécutifs constituent le comité de direction de la société Partners Assurances SA.

Les administrateurs exécutifs possèdent l'expérience nécessaire en matière de gestion d'entreprises et des activités d'assurance.

Organe de pilotage de la stratégie de Partners Assurances SA, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Le conseil d'administration est plus particulièrement chargé :

- de la détermination des objectifs de l'entreprise (notamment en ce qui concerne la politique commerciale) ;
- de la définition des grands axes de la structure organisationnelle ;
- de la validation des principales politiques et principaux *reportings* prudentiels de l'entreprise ;
- de la surveillance des activités (surveillance des décisions prises par le comité de direction) et de l'évaluation régulière du système de gouvernance de Partners Assurances SA ;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances SA, de la BNB, de la FSMA, du réviseur d'entreprises, et de veiller à ce que le comité de direction prenne les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences.

Au 31 décembre 2019, Partners Assurances SA n'atteignait pas les seuils fixés par l'article 52 §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et n'a donc pas constitué de comités d'audit et des risques, mais en a confié l'accomplissement des missions au conseil d'administration.

#### c. Le comité de direction

Le conseil d'administration a mis en place un comité de direction en charge de la direction effective de l'activité afin d'assurer une séparation adéquate avec la fonction de contrôle incombant au conseil d'administration.

Le comité de direction est chargé par le conseil d'administration, qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction concrète des activités de Partners Assurances SA. Il pilote et coordonne les différents métiers et activités de l'entreprise. Le comité de direction est chargé de développer la stratégie globale de Partners Assurances SA et de la soumettre au conseil d'administration.

Le comité de direction assume la gestion opérationnelle, assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne et est également en charge de la mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle.

Au 31 décembre 2019, le comité de direction est composé de :

- Mme Mieke Janssens (président du comité de direction) ;
- M. Mathieu Dehestru ;
- M. Stéphane Machinal ;
- Mme Isabelle Mondy.

#### **d. Le délégué à la gestion journalière**

Le conseil d'administration du 20 novembre 2019 a confié la gestion journalière de Partners Assurances SA à Mme Mieke Janssens.

Une convention de prestation de services a été conclue entre Partners Assurances SA et Mme Mieke Janssens et a été approuvée par ledit conseil.

#### **e. La structure opérationnelle**

La structure opérationnelle est composée :

- des équipes de production (Gestel) et de gestion des sinistres (Constatel et Corpo) qui entretiennent un lien fonctionnel avec leurs homologues du GACM SA ;
- du réseau commercial responsable du développement commercial de la société ;
- des fonctions supports (comptabilité, ressources humaines, informatique, contentieux, études juridiques, logistiques et services généraux).

Les membres du comité de direction agissent de concert sur toutes les questions importantes à l'aide du *reporting* effectué par l'encadrement journalier, en particulier dans les domaines suivants : la gestion de la production, la gestion des sinistres, le développement commercial, la comptabilité, les ressources humaines, les relations avec les institutions représentatives du personnel.

#### **f. Les responsables des fonctions clés**

Partners Assurances SA s'est dotée de fonctions de contrôle indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

Par application du principe de proportionnalité et dans un souci de cohérence et d'efficacité, Partners Assurances SA sous-traite auprès du GACM SA les fonctions clés audit interne, gestion des risques et actuariat.

Le GACM SA est en effet doté de responsables des fonctions de contrôle indépendantes, salariés du GIE ACM. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble des structures du Groupe des Assurances Crédit Mutuel, ce qui permet une harmonisation et une meilleure cohérence de leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur mission en toute indépendance.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes est détaillé dans des politiques écrites revues au moins annuellement par le conseil d'administration.

Pour chacune des fonctions sous-traitées au Groupe des Assurances Crédit Mutuel et conformément à la législation en vigueur, la société Partners Assurances SA a désigné en son sein une personne-relais responsable de la fonction de contrôle indépendante sous-traitée. Le responsable de la fonction clé au sein du GACM SA transmet directement les conclusions de son travail à la personne désignée en qualité de personne-relais qui doit posséder les connaissances nécessaires pour en effectuer un examen critique afin de procéder aux actions nécessaires et effectuer une correcte restitution à l'organe de contrôle.

## **2. Politique et pratiques de rémunération**

Le système de rémunération de Partners Assurances SA s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques conforme à sa stratégie et qui respecte les valeurs et les intérêts à long terme de la société dans une perspective de croissance durable. Ce système de rémunération est décrit dans une politique de rémunération, qui prévoit que les rémunérations des salariés sont fixes.

Toutefois, des primes au mérite peuvent être accordées ponctuellement, dans le respect de la législation en vigueur. L'attribution éventuelle de telles primes relève de la compétence :

- de l'assemblée générale pour les membres du conseil d'administration ;
- du conseil d'administration pour les membres du comité de direction ;
- du comité de direction pour les commerciaux et les autres collaborateurs.

Suivant la politique générale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, les mandats sociaux ne font en principe pas l'objet de rémunération. La rémunération des salariés de Partners Assurances SA est définie par référence au barème sectoriel et conformément aux règles légales et conventions sectorielles.

En application du principe de proportionnalité, Partners Assurances SA a décidé de ne pas créer de comité de rémunération *ad hoc* et de faire exercer les fonctions de ce comité par son conseil d'administration à compter du 20 novembre 2019. Auparavant, Partners Assurances SA se référait au comité de rémunération établi au niveau de sa société faitière la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

### **3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants**

---

Néant.

## **B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ**

### **1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise**

---

La société s'assure que les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que d'une intégrité absolue.

Ils satisfont aux conditions d'honorabilité et d'expérience professionnelles requises pour l'exercice de leurs fonctions conformément à la directive Solvabilité II, à la circulaire NBB\_2018\_25 du 18 septembre 2018, à la Circulaire Coupole Système de gouvernance NBB\_2016\_31 du 5 juillet 2016 actualisée en septembre 2018 et à la politique relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité des dirigeants et responsables de fonctions clés mise en place au sein de la société.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte les qualifications, les connaissances et les expériences en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective. Les dirigeants et membres du conseil d'administration possèdent collectivement les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats.

L'appréciation des compétences et connaissances porte notamment sur les points suivants :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et le modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

L'entreprise est attachée à disposer de membres du conseil d'administration, du comité de direction et de responsables d'une fonction de contrôle indépendante justifiant de l'honnêteté et de la plus haute intégrité personnelle. Ils adhèrent à la politique d'intégrité qu'ils promeuvent.

Partners Assurances SA veille au respect des règles de compétence et d'honorabilité en cas de sous-traitance d'une fonction de contrôle indépendante. L'entreprise veille aussi à la désignation en son sein d'une personne responsable de la fonction de contrôle sous-traitée qui possède les connaissances nécessaires afin de soumettre à un examen critique les prestations du délégataire.

### **2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité**

---

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance, des articles 258 et 273 du règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2014 et de la circulaire NBB\_2018\_25 du 18 septembre 2018 ainsi que de la Circulaire Coupole Système de gouvernance NBB\_2016\_31 du 5 juillet 2016 actualisée en septembre 2018, et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

L'entreprise s'assure, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, mais également de manière permanente que les exigences d'expertise et d'honorabilité sont remplies par les personnes concernées.

L'examen de leurs compétence et honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un *curriculum vitae*, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation.

Tout au long de l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables d'une fonction de contrôle indépendante s'attacheront à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétence notamment en suivant des formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

Afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des responsables des fonctions clés, il est prévu une nouvelle évaluation si des faits nouveaux ou des circonstances justifient la conduite d'un réexamen, notamment en cas :

- d'ouverture d'une procédure pénale, civile, administrative ou disciplinaire à l'encontre de la société, d'un administrateur, d'un membre du comité de direction ou du responsable d'une fonction clé ;
- d'infractions répétées aux lois et aux règlements ;
- de doutes quant à la gestion intègre de la société.

Une politique écrite relative à l'application de ces exigences a été mise en place au sein de la société Partners Assurances SA.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des personnes suivantes :

- membres du conseil d'administration ;
- membres du comité de direction ;
- responsables des fonctions clés.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à la Banque Nationale de Belgique des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à la circulaire NBB\_2018\_25 du 18 septembre 2018.

## C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risques que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie notamment sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risques.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

### 1. Politique spécifique par risque

#### a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques de souscription et provisionnement que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de primes ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule notamment autour des piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque technique dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques et veille à ce que la direction effective approuve le niveau de risques global encouru et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité de la société.

### b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

### c. Gestion des autres risques

#### Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et *reporting* Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment Partners Assurances SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagement et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données de Partners Assurances SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le système d'information de Partners Assurances SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du

décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;

- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, Partners Assurances SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les branches qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les process sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, Partners Assurances SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée ;
- un dispositif d'évaluation continue de la qualité des données. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de plausibilité, de délai de transmission, d'exhaustivité, de précision, de fiabilité et de cohérence. Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des portails de contrôle interne. Les éventuelles anomalies sont analysées et si nécessaire des travaux de résolution sont engagés ;
- une démarche d'amélioration permanente.

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord des anomalies, l'analyse d'impact sur les engagements et la solvabilité et les plans d'action d'amélioration et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction actuarielle.

#### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Partners Assurances SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques est tenue informée de tout risque significatif de non-conformité ainsi que de la validation par la fonction clé conformité de tout nouveau produit d'assurance.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances Crédit Mutuel, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du Groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances Crédit Mutuel afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
- d'indisponibilité des moyens humains ;
- d'indisponibilité de l'informatique ;
- et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :
  - de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure,
  - d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise,
  - de déterminer le service minimum à apporter au client.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA des branches d'activité sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés *via* des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

## d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

### Organisation

La fonction gestion des risques pilote le dispositif ORSA. Elle propose les scénarios de *stress tests* à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions.

Elle fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous l'impulsion de la fonction gestion des risques.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de Partners Assurances SA qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels est exposée la société.

L'audit s'assure périodiquement que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

### Scénarios de crise envisagés

Des scénarios dits scénarios de *stress tests* portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le Groupe des Assurances Crédit Mutuel ou pour la société. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces *stress tests* est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

### Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'Autorité de contrôle.

### Fréquence

L'ORSA est réalisé *a minima* une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

## 2. Organisation du système de gestion des risques

Le GACM SA dispose d'un service gestion des risques respectueux de l'ensemble des dispositions de la réglementation en vigueur dont l'expertise et la compétence sont mises à disposition de la société Partners Assurances SA au moyen notamment de la convention de sous-traitance.

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du groupe auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1<sup>er</sup> niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;

- le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3<sup>e</sup> niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration ainsi qu'à la direction effective, qui en confie la coordination à la fonction gestion des risques.

## D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie Partners Assurances SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du GACM SA. Le contrôle permanent de Partners Assurances SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du GACM SA.

### 1. Organisation générale

Partners Assurances SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

#### Les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

#### Les contrôles de 2<sup>e</sup> niveau

Le contrôle de 2<sup>e</sup> niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels.

#### Les contrôles de 3<sup>e</sup> niveau

Partners Assurances SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée, par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, elle a recours au service d'audit interne du GACM SA.

La fonction clé audit interne de Partners Assurances SA est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du Groupe des Assurances Crédit Mutuel. Cette délégation est précisée dans la politique de sous-traitance de la compagnie. La fonction clé audit interne rapporte directement à la personne-relais désignée au sein de Partners Assurances SA.

La politique de l'audit interne du groupe auquel appartient la compagnie définit le positionnement de l'audit interne dans le groupe, son rôle, le périmètre de ses activités et son mode opératoire.

Le relais référent de la fonction clé rend compte aux organes dirigeants (direction effective et comité d'audit) du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation.

## 2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus de la compagnie ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe des Assurances Crédit Mutuel.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la compagnie.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

## 3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec le service conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe des Assurances Crédit Mutuel a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances

Crédit Mutuel et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la compagnie et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;
- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour de la cartographie des risques ;
- activité de supervision des métiers et des habilitations liées au système d'information ;
- mise à jour du plan de contrôle.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la compagnie soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

### Le fonctionnement

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. À ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de contrôle interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du Groupe des Assurances Crédit Mutuel.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au moins une fois annuellement, le contrôle permanent rend compte à la direction effective du résultat du plan de contrôle et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

## 4. Dispositif de conformité

### Missions de la fonction du service conformité

Le service conformité est pleinement mobilisé aux côtés de l'ensemble des services de l'entreprise pour accompagner cette dernière dans son adaptation à un monde en mutation en lequel s'affirme la puissance du numérique, s'intensifient les comportements consuméristes et émergent de nouvelles attentes et de nouveaux usages. Dans ce contexte mouvant, le service conformité veille à conjuguer efficacement évolution et sécurité juridique.

Le service conformité contribue à ce que les activités d'assurance soient déployées dans le respect de la législation, de la réglementation et plus largement des normes ainsi que des engagements déontologiques qui les régissent. Son ambition s'inscrit dans celle du GACM SA de déployer, au niveau de chacune des filiales du Groupe des Assurances Crédit Mutuel, un socle minimum de diligences de conformité, dans le respect des exigences et des contingences locales.

Notamment, elle contribue à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance de l'entreprise et veille à identifier et évaluer les risques de non-conformité. Au travers de son action, le service conformité sert donc les intérêts de l'entreprise d'assurance, qu'il s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

Le service conformité a maintenu un fort engagement tout au long de l'exercice 2019 en vue de garantir une bonne prise en compte des deux réformes majeures que sont la réforme de la distribution d'assurance et la réforme de la protection des données à caractère personnel.

En vue de garantir l'indépendance de son exercice, le service conformité est dégagé de toute fonction commerciale, financière ou opérationnelle.

En application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, le service conformité impulse et déploie les procédures et les actions contribuant à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- vérifier la conformité des produits et services ;
- veiller au respect des exigences en matière de distribution d'assurance, notamment en matière de probité et de capacité professionnelle ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- sensibiliser les salariés aux exigences du service conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des plaintes ;
- veiller au respect des règles légales en matière d'incompatibilité des mandats et/ou des règles fixées dans le Code de déontologie de la société ;
- la détection de potentiels conflits d'intérêts.

Si la conformité intervient en amont, notamment en vue de contribuer au déploiement de produits et services conformes, elle intervient aussi en aval en opérant des contrôles de conformité. Les contrôles de conformité sont partie intégrante du plan de contrôle de l'entreprise.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le service conformité s'appuie sur des contributeurs au sein des départements opérationnels. Également, elle travaille en relation avec les filières partenaires, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, l'audit ainsi que le juridique, le service conformité du GACM SA et plus largement les corps de contrôle du GACM SA. Enfin, elle dispose d'un accès direct à la direction effective.

### Reporting

Le conseil d'administration apprécie annuellement le bilan des actions du service conformité ainsi que le plan d'action pour l'exercice suivant.

Pour 2020, en cohérence avec les travaux au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du GACM SA, le service conformité veillera tout d'abord à la finalisation des travaux exigés par la réforme de la distribution d'assurance. Il s'agit essentiellement de contrôler le bon déploiement d'une révision régulière des produits, garantissant que ceux-ci demeurent en adéquation avec les besoins de la clientèle. Également, la fonction conformité poursuivra les travaux en matière de protection des données à caractère personnel. Il s'agit de finaliser la documentation justifiant que les activités sont menées dans le respect de la législation relative à la protection des données. Il s'agit aussi de veiller à ce que les données personnelles des clients ne soient conservées que pour une durée proportionnée et légitime.

## E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction clé audit interne de Partners Assurances SA est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette délégation est précisée dans la politique d'audit interne et dans la politique de sous-traitance de la société. La fonction clé audit interne rapporte directement à la personne-relais désignée au sein de Partners Assurances SA.

Partners Assurances SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée, par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, elle a recours au service d'audit interne du GACM SA.

Le service d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

### 1. Indépendance

Le service d'audit interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne.

Le relais de la fonction clé audit interne communique au comité de direction de Partners Assurances SA à tout moment et au moins une fois par an au conseil d'administration de Partners Assurances SA le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il établit annuellement le rapport de la fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre de Partners Assurances SA à destination du conseil d'administration. En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction clé audit interne de Partners Assurances SA peut également informer directement la Banque Nationale de Belgique, après avoir préalablement informé le comité de direction ou le conseil d'administration.

### 2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

### 3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA, et qui s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

### 4. Planification de l'activité

Le service d'audit interne établit et met en œuvre un plan quinquennal d'audit transmis à la Banque Nationale de Belgique. Le plan d'audit est élaboré selon une approche par les risques, en lien avec le comité de direction de Partners Assurances SA.

### 5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités de Partners Assurances SA et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques réalisées par le gestionnaire de risques et contribuent à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de Partners Assurances SA.

À l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées. Ceux-ci seront intégrés dans la version définitive du rapport d'audit.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé au responsable du service concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis au relais de la fonction clé audit interne et au comité de direction.

Partners Assurances SA est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et

l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

## F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 59 de la loi Solvabilité II et dans la section 5.3 de la Circulaire Coupole Système de gouvernance de la BNB en matière de système de gouvernance, les missions de la fonction actuarielle se déclinent comme suit :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- le contrôle de la conformité du calcul et du niveau des provisions techniques dans les comptes annuels sociaux ;

- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

## G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, Partners Assurances SA observe les mêmes orientations que son groupe d'appartenance. Un éventuel recours à la sous-traitance mobilise prioritairement les structures dédiées du Groupe des Assurances Crédit Mutuel, au service d'une meilleure maîtrise des risques.

Partners Assurances SA a fait le choix de déléguer à la société ACM IARD SA, filiale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, un certain nombre de fonctions ou d'activités reconnues comme importantes ou critiques. Il s'agit en premier lieu des fonctions clés de gestion des risques, d'actuariat et d'audit. Il s'agit ensuite de la gestion technique du portefeuille, de la gestion sociale et de la gestion financière. On signalera la délégation de la gestion du portefeuille chômage et hospitalisation à la société NELB SA, également filiale du

GACM SA. La société Partners Assurances SA recourt aussi aux filiales informatiques dédiées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Euro-Information pour la fourniture de logiciels et applicatifs et Euro TVS pour la dématérialisation et l'archivage électronique.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures, ne relevant pas de la supervision du GACM SA, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, demeure quant à elle exceptionnelle.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

## H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

# 3

## PROFIL DE RISQUE



<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>24</b>	<b>E. RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>28</b>
		1. Description des principaux risques	28
<b>B. RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>24</b>	2. Exposition au risque	28
1. Description des principaux risques	24	3. Gestion du risque	28
2. Exposition au risque	24	<b>F. RISQUES OPÉRATIONNELS</b>	<b>29</b>
3. Gestion du risque	25	1. Description des principaux risques	29
4. Analyse de sensibilité au risque	25	2. Exposition aux risques	29
<b>C. RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>25</b>	3. Gestion des risques	29
1. Description des principaux risques	25	<b>G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b>	<b>30</b>
2. Exposition au risque	25	1. Description des principaux risques	30
3. Gestion du risque	26	2. Exposition aux risques	30
4. Analyse de sensibilité au risque	26	3. Gestion des risques	30
<b>D. RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>27</b>	<b>H. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>30</b>
1. Description des principaux risques	27		
2. Exposition au risque	27		
3. Gestion du risque	27		
4. Analyse de sensibilité au risque	27		

## A. INTRODUCTION

Le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) au 31 décembre 2019, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR de marché	5 256
SCR de contrepartie	1 378
SCR de souscription vie	345
SCR de souscription santé	272
SCR de souscription non-vie	6 222
<b>BSCR</b>	<b>9 953</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>2 601</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 709</b>
<b>SCR FINAL</b>	<b>11 845</b>

Le risque de marché est le risque prépondérant de la société.

## B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1. Description des principaux risques

Par ses activités en assurance non-vie, la société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non-vie. Les risques de souscription vie et santé ont des poids marginaux dans le SCR global.

#### Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque de catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

#### Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

Partners Assurances SA développe et commercialise une gamme de produits d'assurance dommages à destination d'une clientèle de particuliers du marché belge.

#### SCR non-vie

Le SCR de souscription non-vie, tel que calculé dans la formule standard, est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en milliers d'euros)	
SCR prime et réserve	4 902
SCR rachat	73
SCR catastrophe	2 797
<b>SCR de souscription non-vie</b>	<b>6 222</b>

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de prime et réserve notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile et de catastrophe dans une moindre mesure.

#### b. Évolution du risque

Aucune évolution majeure n'a eu lieu durant l'année 2019.

#### c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque important.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

Depuis 2007, les branches automobile et multirisque habitation sont cédées *via* une réassurance en quote-part.

#### b. Suivi du risque

Le niveau de sinistralité est surveillé trimestriellement.

## C. RISQUE DE MARCHÉ

### 1. Description des principaux risques

Le principal risque de marché pesant sur la société est le risque actions et assimilés. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

#### Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

#### Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes de la société.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente durable sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios Solvabilité II.

#### Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque, plus important, provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Il n'y a pas lieu de tester des scénarios de stress technique pour Partners Assurances SA dans la mesure où une grande partie des risques souscrits est quasiment intégralement réassurée en quote-part.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

#### Risque de concentration

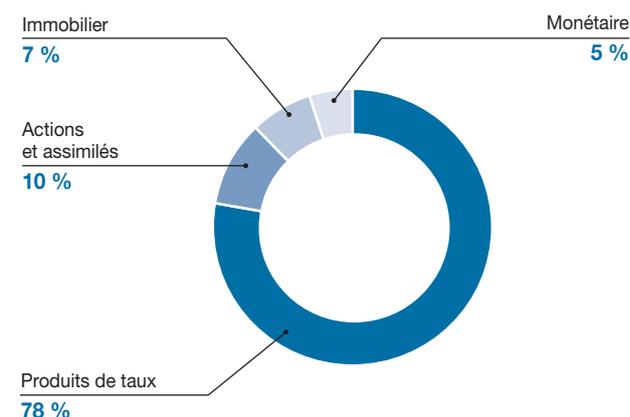
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobiliers et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2019 (en valeur nette comptable – VNC) est la suivante :



## SCR

Le risque de marché représente 33 % du SCR global de Partners Assurances SA.

Les risques de marché sont importants notamment le risque actions, de *spread*, immobilier et de taux.

### Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR taux	488
SCR actions	3 394
SCR immobilier	334
SCR <i>spread</i>	1 910
SCR change	8
SCR concentration	165
<b>SCR de marché</b>	<b>5 256</b>

La société est sensible au risque de hausse des taux.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

## b. Évolution du risque

Sur l'année 2019, la part de l'immobilier et du monétaire a diminué au profit des produits de taux.

## c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

## 3. Gestion du risque

### Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte anti blanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

## Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement, par entité et par canton de gestion. Ils fournissent des informations à la direction des investissements leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

## 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont effectuées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a notamment été réalisée suite à :

- une hausse des taux d'intérêt ;
- une baisse des taux d'intérêt ;
- un krach sur les marchés actions.

## D. RISQUE DE CRÉDIT

### 1. Description des principaux risques

#### Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

#### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

### 2. Exposition au risque

#### a. Exposition

##### Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprise.

Les titres en portefeuille présentent une bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2019	31/12/2018
AAA – A	85 %	88 %
BBB ou moins – Non noté	15 %	12 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### SCR

##### Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	5 256
SCR <i>spread</i>	1 910
SCR de contrepartie	1 378

Le SCR de *spread* est le second risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 9 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution du risque

La part des obligations d'entreprise financière en portefeuille a diminué cette année au profit des obligations d'entreprise non financière.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

#### c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

### 3. Gestion du risque

#### a. Politique d'atténuation du risque

##### Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation ont également été définies.

##### Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur la réassurance sont :

- en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (notation BB+ ou inférieure), la direction financière sera informée ;
- les titres mis en nantissement sont soumis à un certain nombre de critères (couverture à tout moment de l'engagement, libellés en euros, etc.).

#### b. Suivi du risque

##### Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

##### Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

### 4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du *ratio* de Solvabilité II au 31 décembre 2019 a été réalisée suite à :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

## E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

### 1. Description des principaux risques

---

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

### 2. Exposition au risque

---

#### a. Exposition

Au 31 décembre 2019, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

#### SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

#### c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

### 3. Gestion du risque

---

#### a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un *stress test* permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles.

#### b. Suivi du risque

En complément, un suivi quotidien de la situation de trésorerie permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

Dans le bilan Solvabilité II des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions sans prise en compte de primes futures et les provisions *Best Estimate*, est mesuré chaque année.

## F. RISQUES OPÉRATIONNELS

### 1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

### 2. Exposition aux risques

#### a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 16 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

#### b. Évolution des risques

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2019.

#### c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour Partners Assurances SA.

### 3. Gestion des risques

#### a. Politique d'atténuation des risques

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du groupe qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du groupe afin d'aboutir à une vision globale des risques.

Partners Assurances SA a élaboré un *Business Continuity Plan* (BCP) pour les 24 agences et un pour le siège.

Ces plans sont déclinés en fonction de 3 scénarios qui portent sur :

- l'indisponibilité totale des locaux ;
- l'indisponibilité des moyens humains ;
- l'indisponibilité de l'informatique.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Annuellement, le BCP est testé par un exercice de repli. Par ailleurs, périodiquement un exercice de plan de reprise d'activité (PRA) est réalisé. Ce plan de reprise d'activité a été mis en place par la direction informatique qui permet, en cas d'incident grave, de reprendre l'activité dans un délai réduit.

La simulation d'une panne informatique majeure permet de vérifier que les données jugées essentielles sont reprises correctement et que certaines applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement.

#### b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

## G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

### 1. Description des principaux risques

---

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

#### Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

#### Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Le cyber-risque est intégré dans la cartographie des risques informatiques et fait l'objet d'une fiche de risques spécifique « Sécurité des systèmes d'information ».

#### Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt Partners Assurances SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

### 2. Exposition aux risques

---

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Pour le cyber-risque, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis. Une étude à la fois sur les impacts quantitatifs et qualitatifs du cyber-risque est réalisée. Une garantie d'assurance avec un porteur de risque externalisé au groupe permet de couvrir le cyber-risque.

Compte tenu de son appartenance à un groupe bancaire, Partners Assurances SA peut être soumis au risque de dégradation de sa réputation suite à une mauvaise prise de décision ou à une mauvaise image de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

### 3. Gestion des risques

---

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. La fonction conformité travaille en relation avec le service conformité du GACM SA, sa société mère.

## H. AUTRES INFORMATIONS

### Dépendance entre les risques

---

Partners Assurances SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre module et sous-module de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

# 4

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



<b>A. ÉVALUATION DES ACTIFS</b>	<b>32</b>	<b>C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>36</b>
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	32	<b>D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES</b>	<b>37</b>
2. Valorisation des actifs financiers	33	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	37
3. Autres actifs	33	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	37
<b>B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>34</b>		
1. Tableau récapitulatif par activité	34		
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	34		
3. Hypothèses principales	35		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	35		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	35		
6. Créances de réassurance	36		

Actifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	946	1 782	- 836
Investissements	48 638	43 869	4 769
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	71 385	79 152	- 7 768
Autres actifs	8 540	3 524	5 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 451	9 451	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>138 960</b>	<b>137 778</b>	<b>1 182</b>

Passifs (en milliers d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	88 109	94 922	- 6 812
Provisions techniques vie	6 714	6 636	78
Autres passifs	11 506	8 858	2 648
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>106 329</b>	<b>110 416</b>	<b>- 4 087</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>32 631</b>	<b>27 362</b>	<b>5 269</b>

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

## A. ÉVALUATION DES ACTIFS

### 1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société Partners Assurances SA hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS.

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 : moyenne « cours offert-demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

#### Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2019 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour l'immobilier, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (à capital-risque, immobilier), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les agencements, matériel de bureau et liquidités, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

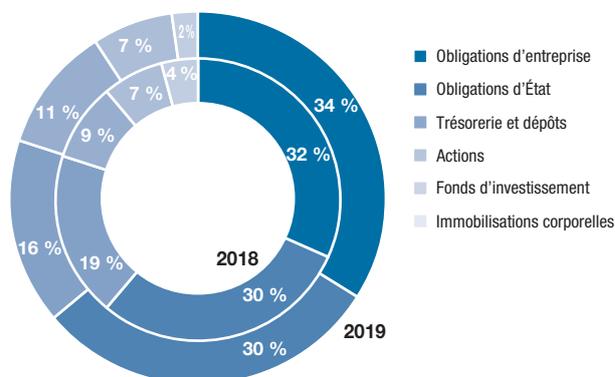
75,5 % des actifs de la société sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. 16 % (liquidités principalement) résultent de valorisations au prix de revient. Les 8,5 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* le contributeur de données BLOOMBERG (3,3 %), de fonds d'investissement immobilier (2,5 %) et d'immobilier (2,3 %).

## 2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société Partners Assurances SA (hors coupon couru) sont comme dans l'exercice précédent principalement composés d'obligations d'entreprise et d'État pour respectivement 34 % et 30 % à fin 2019.

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31 décembre 2019, soit une valorisation totale de 59 035 milliers d'euros.

### → RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



## 3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 6,1 % du total bilan, soit 8 540 milliers d'euros, et sont composés des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	2 639	2 147	492
Créances nées d'opérations de réassurance	79	0	79
Autres créances (hors assurances)	806	776	30
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4 711	0	4 711
Impôt différé actif	306	209	97
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>8 540</b>	<b>3 133</b>	<b>5 408</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

## B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2019 se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>Provisions Best Estimate</b>	<b>Marge pour risque</b>	<b>Total Provisions SII</b>
Brutes	Non-vie	85 046	2 315	87 362
	Santé NSLT	662	86	748
	Santé SLT	-	-	-
	Vie	6 585	128	6 714
	<b>Sous-total Brutes</b>	<b>92 293</b>	<b>2 530</b>	<b>94 823</b>
Cédées	Non-vie	70 946	-	70 946
	Santé NSLT	123	-	123
	Santé SLT	-	-	-
	Vie	316	-	316
	<b>Sous-total Cédées</b>	<b>71 385</b>	<b>-</b>	<b>71 385</b>
<b>TOTAL NETTES</b>		<b>20 908</b>	<b>2 530</b>	<b>23 438</b>

### 2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des *cash-flows* générés par les sinistres survenus et par les contrats pour lesquels l'assureur n'a plus la possibilité de revoir le tarif ou de résilier le contrat de manière unilatérale. Il s'agit essentiellement de primes reçues, de prestations versées et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais et l'inflation. Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, conformément aux textes réglementaires Solvabilité II.

#### a. Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

##### Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulées jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué *a minima* par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

##### Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de prestations sont calculés à partir d'un S/P BE (avec S la charge ultime BE) estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

##### Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

#### b. Provisions vie

Les provisions constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

### c. Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2015/35.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

## 3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (*Volatility Adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2020.

La correction pour volatilité est de 7 bps. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart	Écart (en %)
Provisions techniques SII	94 823	95 192	369	0,4 %
Fonds propres disponibles	32 631	32 540	- 91	- 0,3 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	32 631	32 540	- 91	- 0,3 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	32 325	32 234	- 91	- 0,3 %
SCR	11 845	11 889	44	0,4 %
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>275 %</b>	<b>274 %</b>	<b>- 2 pts</b>	<b>- 0,6 %</b>
MCR	3 700	3 700	0	0,0 %
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>874 %</b>	<b>871 %</b>	<b>- 2 pts</b>	<b>- 0,3 %</b>

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,4 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du SCR passe de 275 % à 274 %, soit une baisse de 1,8 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 874 % à 871 %, soit une baisse de 2,5 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

## 4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

### Non-vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par des méthodes actuarielles, et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

## 5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en milliers d'euros)		Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	94 189	85 046	2 315	87 362
	Santé NSLT	733	662	86	748
	Santé SLT	-	-	-	-
	Vie	6 636	6 585	128	6 714
<b>Sous-total Brutes</b>		<b>101 558</b>	<b>92 293</b>	<b>2 530</b>	<b>94 823</b>
Cédées	Non-vie	78 736	70 946	-	70 946
	Santé NSLT	123	123	-	123
	Santé SLT	-	-	-	-
	Vie	293	316	-	316
<b>Sous-total Cédées</b>		<b>79 152</b>	<b>71 385</b>	<b>-</b>	<b>71 385</b>
<b>TOTAL NETTES</b>		<b>22 405</b>	<b>20 908</b>	<b>2 530</b>	<b>23 438</b>

## Non-vie et santé NSLT

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthode de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). De l'autre côté, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats Solvabilité II est directement intégré aux fonds propres.

## Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux.

## 6. Créances de réassurance

Au 31 décembre 2019, les créances de réassurance dans les comptes sociaux s'élèvent à 79 milliers d'euros. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel.

## C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 8,3 % du total bilan, soit 11 506 milliers d'euros. Ils ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II et sont composés de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	26	3 979	- 3 952
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	118	146	- 28
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 307	1 680	1 628
Autres dettes (hors assurance)	2 104	2 566	- 462
Impôt différé net passif	1 015	0	1 015
Autres dettes (hors établissements de crédit)	4 936	0	4 936
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>11 506</b>	<b>8 370</b>	<b>3 136</b>

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

### Reconnaissance des impôts différés

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations
ID sociaux	- 365	- 506	141
ID revalorisation <i>Best Est.</i>	- 258	- 587	329
ID revalorisation actifs financiers	507	172	335
ID autres retraitements	826	712	114
<b>Impôt différé net passif</b>	<b>709</b>	<b>- 209</b>	<b>918</b>

La loi du 25 décembre 2017 a introduit une réduction progressive des taux d'imposition jusqu'à l'horizon 2020, par conséquent Partners Assurances SA retient les taux suivants pour le calcul des impôts différés :

- les taux applicables selon les échéances des différences temporaires ;
- le taux de 25 % pour l'ensemble des revalorisations sous Solvabilité II.

Au 31 décembre 2019, un impôt différé net passif de 709 milliers d'euros succède à un impôt différé net actif de 209 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

Au titre de l'exercice 2019, l'impôt différé actif comptabilisé chez Partners Assurances SA correspond au montant de l'impôt issu du déficit fiscal reportable.

## D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

---

Aucune hypothèse concernant les décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

### 2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

---

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.



# 5

## GESTION DU CAPITAL



<b>A. FONDS PROPRES</b>	<b>40</b>	<b>C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>43</b>
1. Politique de gestion des fonds propres	40		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	40		
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres SII	41	<b>D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ</b>	<b>43</b>
4. Structure, qualité et exigibilité des fonds propres	41		
<b>B. SCR ET MCR</b>	<b>42</b>	<b>E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>	<b>43</b>
1. Ratios de solvabilité	42		
2. Points méthodologiques	42		
3. Résultats	43		

## A. FONDS PROPRES

### 1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer majoritairement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreints ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires, etc.), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2015/35.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

### 2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres SII disponibles s'élèvent à 32 631 milliers d'euros à fin 2019, contre 29 186 milliers d'euros à fin 2018. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital en actions ordinaires	15 750	15 750	0	0 %
Réserve de réconciliation	16 575	13 227	3 349	25 %
Position nette active d'impôts différés	306	209	97	46 %
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>32 631</b>	<b>29 186</b>	<b>3 445</b>	<b>12 %</b>

#### Le capital social

Le capital social de Partners Assurances SA, entièrement appelé, s'élève à 15 750 milliers d'euros à fin 2019, montant inchangé par rapport à fin 2018.

#### Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 16 575 milliers d'euros à fin 2019, en hausse de 3 349 milliers d'euros par rapport à fin 2018. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires** composées du report à nouveau et du résultat de l'exercice pour 11 612 milliers d'euros à fin 2019, contre 11 393 milliers d'euros à fin 2018 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs.** Celle-ci représente 4 963 milliers d'euros net d'impôts différés à fin 2019, contre 1 834 milliers d'euros net d'impôts différés à fin 2018.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société Partners Assurances SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

#### Position nette active d'impôts différés

Au 31 décembre 2019, le montant de l'impôt différé actif est de 306 milliers d'euros, contre un montant de 209 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les créances d'impôts différés sont maintenues à l'actif du bilan lorsque leur imputation sur des bénéfices futurs, identifiés sur un horizon limité dans le temps, est probable. Un test de recouvrabilité est réalisé et démontre que l'impôt différé actif net est recouvrable. Il est donc maintenu à l'actif du bilan et présenté en *Tier 3* dans les capitaux propres Solvabilité II.

### 3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres SII

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

#### Tableau de variation des capitaux propres Solvabilité I vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	%
Capital social et primes d'émission	15 750	15 750	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	11 612	11 393	220	2 %
<b>Capitaux propres comptables</b>	<b>27 362</b>	<b>27 143</b>	<b>220</b>	<b>1 %</b>
Réévaluation des placements	3 933	1 334	2 599	195 %
Réévaluation des provisions techniques	- 1 033	- 2 346	1 314	56 %
Autres ajustements de valeurs	3 078	2 846	231	8 %
Reconnaissance des impôts différés passifs	- 1 015	0	- 1 015	- 100 %
Position nette active d'impôts différés	306	209	97	46 %
<b>Capitaux propres SII</b>	<b>32 631</b>	<b>29 186</b>	<b>3 445</b>	<b>12 %</b>
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>32 631</b>	<b>29 186</b>	<b>3 445</b>	<b>12 %</b>

Tableau établi sur la base des QRT S.02, S.23 et S.29.

### 4. Structure, qualité et exigibilité des fonds propres

#### Fonds propres SII disponibles

Les fonds propres SII disponibles de Partners Assurances SA au 31 décembre 2019 s'élèvent à 32 631 milliers d'euros et sont majoritairement classés en fonds propres de Tier 1 non restreint.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	16 575	16 575			
Impôt différé actif	306				306
<b>Fonds propres SII disponibles</b>	<b>32 631</b>	<b>32 325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>306</b>

#### Fonds propres SII éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 32 631 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par Tier pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres SII disponibles.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	16 575	16 575			
Impôt différé actif	306				306
<b>Fonds propres SII éligibles SCR</b>	<b>32 631</b>	<b>32 325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>306</b>

### Fonds propres SII éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2019, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 32 325 milliers d'euros.

L'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'explique par les règles de limitation par *Tier* des fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR : les provisions pour impôt différé actif ne sont pas éligibles à la couverture du MCR.

(en milliers d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	16 575	16 575			
Impôt différé actif					
<b>Fonds propres SII éligibles MCR</b>	<b>32 325</b>	<b>32 325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## B. SCR ET MCR

### 1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres SII éligibles :

(en milliers d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	32 631
SCR	11 845
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>275 %</b>

(en milliers d'euros)	2019
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	32 325
MCR	3 700
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>874 %</b>

Le MCR s'élève à 3 700 milliers d'euros, soit 31 % du SCR.

### 2. Points méthodologiques

#### a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

#### b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de -39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de -49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

#### c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants : le *private equity*, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparisations que la société effectue sur les portefeuilles euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

#### d. Ajustement pour impôts

L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

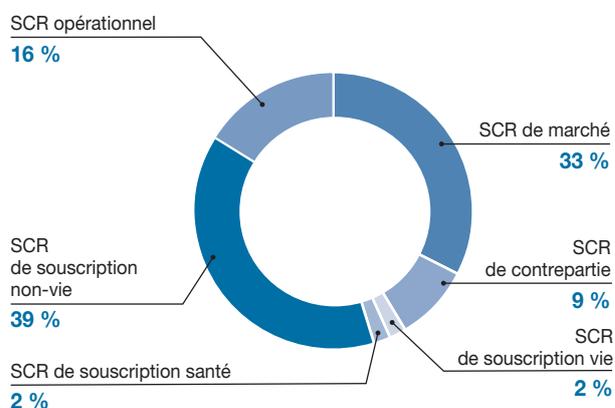
### 3. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2019 s'élève à 11 845 milliers d'euros.

Détail du SCR (en milliers d'euros)

SCR de marché	5 256
SCR de contrepartie	1 378
SCR de souscription vie	345
SCR de souscription santé	272
SCR de souscription non-vie	6 222
<b>BSCR</b>	<b>9 953</b>
<b>SCR opérationnel</b>	<b>2 601</b>
<b>Ajustement pour impôts</b>	<b>- 709</b>
<b>SCR final</b>	<b>11 845</b>

Les principaux risques sont les risques de marché et de souscription non-vie.



## C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

## D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

## E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.



# 6

## ANNEXES



États publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance-vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

**S.02.01.02****Bilan**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	306
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	946
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	48 638
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	525
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	6 581
Actions - cotées	R0110	6 581
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	37 589
Obligations d'État	R0140	17 550
Obligations d'entreprise	R0150	20 040
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 942
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	71 385
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	71 069
Non-vie hors santé	R0290	70 946
Santé similaire à la non-vie	R0300	123
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	316
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	316
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 639
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	79
Autres créances (hors assurance)	R0380	806
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 451
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4 711
Total de l'actif	R0500	138 960

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	88 109
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	87 362
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	85 046
Marge de risque	R0550	2 315
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	748
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	662
Marge de risque	R0590	86
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 714
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 714
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 585
Marge de risque	R0680	128
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	164
Dépôts des réassureurs	R0770	118
Passifs d'impôts différés	R0780	1 015
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 307
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	26
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 104
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 772
Total du passif	R0900	106 329
Excédent d'actif sur passif	R1000	32 631





Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0070	C0080				C0090	C0100	C0150	C0160
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0			0			0	0	0	0			0		0		0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>																		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	0	0	0	0	0	0	6 585	0	6 585	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	0	0	0	0	0	0	316	0	316	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0090</b>	0	0	0	0	0	0	6 270	0	6 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0100</b>	0	0			0		128	0	128	0				0		0		0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																			
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>																		
Meilleure estimation	<b>R0120</b>																		
Marge de risque	<b>R0130</b>																		
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	0	0			0		6 714	0	6 714	0				0		0		0

S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée																Assurance directe et réassurance proportionnelle				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	C0180								
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170									
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																									
<b>Meilleure estimation</b>																									
<b>Provisions pour primes</b>																									
Brut - total	R0060	489	-43	0	4 978	2 426	0	1 461	451	0	64	0	20	0	0	0	0	9 743							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	3 892	1 854	0	961	317	0	19	0	0	0	0	0	0	7 043							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	489	-43	0	886	572	0	500	134	0	45	0	20	0	0	0	0	2 700							
<b>Provisions pour sinistres</b>																									
Brut - total	R0160	3	216	0	62 889	1 741	0	2 771	4 072	0	3 000	0	1 273	0	0	0	0	75 965							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	123	0	54 577	1 248	0	2 108	3 444	0	2 520	0	5	0	0	0	0	64 026							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3	91	0	8 312	492	0	663	628	0	480	0	1 268	0	0	0	0	11 939							
Total meilleure estimation - brut	R0260	492	168	0	67 767	4 167	0	4 232	4 524	0	3 064	0	1 253	0	0	0	0	85 708							
Total meilleure estimation - net	R0270	492	46	0	9 298	1 064	0	1 163	763	0	525	0	1 288	0	0	0	0	14 639							
Marge de risque	R0280	79	7	0	1 527	175	0	191	125	0	86	0	211	0	0	0	0	2 402							
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																								
Meilleure estimation	R0300																								
Marge de risque	R0310																								
<b>Provisions techniques - Total</b>																									
Provisions techniques - Total	R0320	571	177	0	69 294	4 342	0	4 423	4 649	0	3 150	0	1 504	0	0	0	0	88 108							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	123	0	58 469	3 103	0	3 069	3 761	0	2 539	0	5	0	0	0	0	71 069							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	571	54	0	10 824	1 239	0	1 354	888	0	611	0	1 499	0	0	0	0	17 040							

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

**S.19.01.21 - 01** **Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											867
N-9	R0160	9 258	5 705	987	645	357	612	519	269	388	136	
N-8	R0170	10 814	5 668	1 113	635	434	551	286	179	896		
N-7	R0180	12 287	6 622	1 234	767	599	571	413	799			
N-6	R0190	13 172	7 323	1 321	1 012	483	390	293				
N-5	R0200	16 039	7 700	1 323	1 204	1 055	930					
N-4	R0210	16 859	6 353	1 936	645	570						
N-3	R0220	19 137	6 690	1 419	844							
N-2	R0230	17 018	6 856	1 567								
N-1	R0240	18 146	7 304									
N	R0250	19 046										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	867	19 854
R0160	136	18 875
R0170	896	20 574
R0180	799	23 293
R0190	293	23 994
R0200	930	28 251
R0210	570	26 363
R0220	844	28 089
R0230	1 567	25 442
R0240	7 304	25 449
R0250	19 046	19 046
<b>Total</b>	<b>33 253</b>	<b>259 231</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											7 060
N-9	R0160	0	0	0	0	0	2 481	2 534	1 614	1 222	1 055	
N-8	R0170	0	0	0	0	3 877	3 478	2 369	2 341	1 372		
N-7	R0180	0	0	0	4 527	4 710	3 991	3 436	2 710			
N-6	R0190	0	0	5 575	6 235	4 793	4 248	4 044				
N-5	R0200	0	7 060	6 981	5 135	3 977	3 041					
N-4	R0210	21 117	9 688	7 511	6 195	5 978						
N-3	R0220	16 766	10 463	8 858	7 092							
N-2	R0230	16 683	11 220	9 183								
N-1	R0240	26 600	15 312									
N	R0250	19 270										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	4 719
R0160	1 109
R0170	1 540
R0180	2 856
R0190	4 259
R0200	3 226
R0210	6 195
R0220	7 405
R0230	9 478
R0240	15 609
R0250	19 570
<b>Total</b>	<b>75 965</b>

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 02 **Souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 2

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>	<b>C0040</b>	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>	<b>C0070</b>	<b>C0080</b>	<b>C0090</b>	<b>C0100</b>	<b>C0110</b>
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	<b>C0170</b>	<b>C0180</b>
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	0	0

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		<b>C0200</b>	<b>C0210</b>	<b>C0220</b>	<b>C0230</b>	<b>C0240</b>	<b>C0250</b>	<b>C0260</b>	<b>C0270</b>	<b>C0280</b>	<b>C0290</b>	<b>C0300</b>
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	<b>C0360</b>
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.21**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
Provisions techniques	<b>R0010</b>	94 823	0	0	369	0
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	32 631	0	0	-91	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	32 631	0	0	-91	0
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	11 845	0	0	44	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	32 325	0	0	-91	0
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	3 700	0	0	0	0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01  
 Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 835	7 835		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 915	7 915		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	16 575	16 575		
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	306			306
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	32 631	32 325	0	306
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	32 631	32 325	0	306
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	32 325	32 325	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	32 631	32 325	0	306
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	32 325	32 325	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	11 845			
Minimum de capital requis	R0600	3 700			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,75			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,74			

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	32 631
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	16 056
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	16 575
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0</b>

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 256		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 378		
Risque de souscription en vie	R0030	-345		0
Risque de souscription en santé	R0040	272		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 222		0
Diversification	R0060	-3 519		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>9 953</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 601
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-709
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>11 845</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>11 845</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	2 264	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	492	85
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	46	447
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	9 298	2 560
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	1 064	1 350
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	1 163	910
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	763	221
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	525	200
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	1 288	3 143
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	132	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	6 270	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 395
Capital de solvabilité requis	R0310	11 845
Plafond du MCR	R0320	5 330
Plancher du MCR	R0330	2 961
MCR combiné	R0340	2 961
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

